

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 V. 252 Vœu relatif aux conditions de financement des ateliers sociolinguistiques (ASL).

Le Conseil de Paris,

Considérant les vœux votés en février 2015, en décembre 2015, en juin 2016 et les multiples mobilisations relayées depuis par les élu.e.s de Paris relatif aux conditions des financements de l'État aux ateliers sociolinguistiques (ASL) ;

Considérant que l'apprentissage du français est l'un des premiers pas de l'intégration, qu'il permet l'accès aux droits et la citoyenneté, favorise une meilleure compréhension du fonctionnement des services publics et est, à ce titre, l'une des priorités du Contrat de Ville parisien 2015-2020, dont l'État est cosignataire ;

Considérant que les ateliers sociolinguistiques, en proposant des formations adaptées au niveau des participants, notamment ceux qui ne peuvent accéder à d'autres formations, leur permettent de participer à la vie de la cité et de préparer leur insertion professionnelle ;

Considérant que plus de 20 000 Parisiens sont accompagnés tous les ans dans l'apprentissage du français grâce au soutien de plus de 7 millions d'euros mobilisés chaque année par la Ville de Paris ;

Considérant que la Préfecture de Région Ile-de-France a demandé aux associations de remplir un questionnaire indiquant le pourcentage de primo-arrivants reçus dans leurs actions, ce que certaines associations refusent de faire ;

Considérant la réduction forte du nombre de demandes de financements par les centres sociaux parisiens en 2018, consécutive à ces conditions d'instruction et à la réduction des financements des ASL par la Préfecture de Région Ile-de-France en 2018 ;

Considérant que, pour 2019, nous sommes alertés par de possibles nouvelles baisses de financements de l'Etat aux centres sociaux parisiens et aux associations ;

Considérant le rejet évoqué de nombreuses demandes de financement de nouvelles actions pour l'insertion professionnelle, et ce malgré le dialogue entamé en 2018 par la Préfecture de Région avec les associations pour les accompagner ;

Considérant le rejet de la demande de financement d'un projet de « Transformer les actions linguistiques de proximité pour une meilleure réponse aux priorités et besoins » porté par les centres sociaux parisiens ;

Considérant le principe d'accueil inconditionnel des associations, principe soutenu et défendu par Paris ;

Considérant qu'un grand nombre de Parisiens, notamment les plus éloignés des dispositifs, sont encore en attente d'une formation adaptée à leur niveau et leur besoin ;

Sur proposition de François Dagnaud, François Vauglin et des élu.e.s du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle de nouveau le gouvernement afin que le financement par l'État d'actions d'accompagnement linguistique retrouve une portée générale et n'intègre pas de critère de durée minimum de présence sur le territoire national ;
- Que la Préfecture de Région réétudie les demandes de subventions des associations pour ne pas mettre en péril les actions menées ;
- Que la Préfecture de Région puisse instruire les projets des centres sociaux et associations financées en 2018 et n'ayant pas déposé de projets en 2019.